

MOBILISONS-NOUS !!!

Le 8 mars, la CGT s'est habillée de violet pour défendre les droits des femmes, améliorer leurs conditions de travail, et **gagner l'égalité salariale**. Elles sont aussi souvent contraintes d'accepter des emplois à temps partiel, avec des conditions de travail dégradées. Nous en avons des beaux exemples dans l'enseignement privé : les personnels OGEC, ASEM en particulier. Les responsables nationaux des OGEC tentent de changer encore la **convention collective** mais cette proposition a été dénoncée par la plupart des syndicats ! Ensemble réagissons !

La CGT Enseignement privé est au côté de toutes les personnes composant nos équipes éducatives !

Pour le Bureau Régional CGT-EP,
Vanessa Robert
co-secrétaire académique.

INFOS 1^{er} DEGRÉ

>> POURQUOI UN CSE DANS UNE ÉCOLE ?

POUR VEILLER ENSEMBLE À :

- > Formation et PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération)
- > Emplois du Temps & temps de travail
- > Sécurité & Protection des enseignant.es, des salarié-es et des élèves
- > Vie de l'Établissement & réunions
- > Embauches, licenciements et respect de la Convention Collective

LES MEMBRES DU CSE SONT LÀ POUR :



Porter votre parole auprès de la direction, signaler et alerter sur d'éventuels problèmes rencontrés, afin d'assurer un dialogue constructif et transmettre les propositions et solutions que vous proposez.

..... ● **Ils ont aussi pour mission** de vérifier que la gestion de l'établissement respecte la législation en vigueur.

..... ● **Qui vote ?** Les enseignant-es (stagiaires, délégué-es auxiliaires, professeur-es des écoles) l'ensemble du personnel OGEC, les apprenti-es, les AESH et les personnels détachés.



..... ● >>> **Prenez contact avec vos représentant-es**

INFOS salarié-es OGEC

>> TÉMOIGNAGE



LES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ sont indispensables à la bonne marche des établissements sous contrat avec l'État. Pourtant, il sont parfois « invisibles » aux regards des autres personnels et « mal reconnu-es » par l'employeur-se, ne serait-ce qu'en terme de salaire. Ils ou elles sont aussi méfiant-es. Est-ce pour cela qu'ils peinent à s'investir syndicalement ?

Je suis personnel de vie scolaire au collège Immaculée Conception La Salle de Clisson (44). Echaudé-es par des expériences, les enseignant-es de mon collège avaient un peu délaissé **LE CSE. SI CE DERNIER EST IMPORTANT POUR LES PROFESSEURS, IL L'EST PEUT-ÊTRE ENCORE PLUS POUR LES PERSONNELS OGEC.**

IL PERMET D'ALLER CHERCHER UN PETIT PEU DE BEURRE DANS DES ÉPINARDS QUELQUEFOIS BIEN MAIGRES. Je me suis adressée à mon syndicat. Après des échanges constructifs, j'ai été nommée RSS (Représentante de section syndicale). Puis nous avons eu des élections pour le CSE. Je me suis présentée au nom de la CGT et j'ai été élue. Dans la foulée, j'ai été désignée DS (Déléguée syndicale) ce mois de janvier. Là encore, passage obligé pour la mise en place de NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) permettant d'obtenir un plus pour les collègues Ogec.

En février, le syndicat m'a inscrite à une formation de 3 jours concernant le CSE (Le CSE : rôle, missions et fonctionnement) et en avril à une formation de 2 jours me permettant de connaître les missions d'un DS et comment les mener à bien.

C'est possible de s'engager pour les autres et pour soi. Le syndicat est là pour nous aider et nous former. Ne jamais hésiter à poser des questions.

Virginie Diard

ELECTIONS CSE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

> LES ÉLECTIONS CSE SONT **EXTRÊMEMENT IMPORTANTES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.**

Et il est tout aussi important qu'une liste CGT enseignement Privé, complète ou incomplète, soit proposée aux professeurs comme aux personnels de droit privé.

Vous êtes syndiqué.e à la CGT, vous avez toute votre place : contactez-nous. Vous n'êtes pas syndiqué.e à la CGT : vous avez aussi votre place.

Dans tous les cas, nous vous aiderons à monter ces listes et serons à vos côtés pendant le suivi de ces élections.

Nous vous aiderons ensuite, en commençant par vous proposer des formations, si vous le souhaitez, afin d'avoir les outils nécessaires.

..... ● Contact : academie.nantes@cgt-ep.org



Vanessa Robert

>> UNE VICTOIRE DE LA CGT-EP : LE COVID LONG ENFIN RECONNU COMME UNE MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE !

APRÈS DE NOMBREUX MOIS DE DÉMARCHES et de tracasseries administratives, le conseil médical ministériel a rendu sa décision le 14 novembre 2023 : avis favorable à la reconnaissance de maladie professionnelle imputable au service, pour Louise. Cet avis a été suivi par le Rectorat de Nantes et validé par arrêté en janvier 2024.

Louise a été contaminée le 16 mars 2022 au sein de son école, alors qu'elle était vaccinée. Après 7 jours d'isolement, elle est revenue très fatiguée à l'école. Puis au bout de 2 semaines, de nouveaux symptômes : épuisement intense, difficultés à se tenir debout, à rester attentive, une hypersomnie, des difficultés à trouver ses mots et à organiser sa pensée, à rédiger quelques phrases, à comprendre un texte très court ou un message oral... Une orthophoniste constate en octobre 2022 que le fonctionnement cognitif de Louise est réduit à environ 10% !

Depuis janvier 2023 le diagnostic est enfin posé par plusieurs médecins spécialistes : elle est porteuse du syndrome de Covid long aggravé par une encéphalomyélite myalgique.

En octobre 2023 : un bilan clinique montre une réduction majeure de ses capacités physiques et intellectuelles à plus de 80%, mais avec cette reconnaissance de maladie professionnelle imputable au service et un suivi médical adapté, elle va enfin pouvoir se reconstruire et se consacrer pleinement à sa guérison, car moralement confortée et débarrassée des soucis de précarité financière.

Le soutien de la CGT EP a été primordial pour que l'administration accepte de reconnaître cette maladie professionnelle.



>>> TOU-TES ENSEMBLE LE 2 AVRIL !!!

+ 10% D'AUGMENTATION IMMÉDIATE POUR NOS SALAIRES ET PENSIONS ! NON AU TRI DE NOS ÉLÈVES. NOS ÉTABLISSEMENTS ONT BESOIN DE PLUS DE MOYENS, PAS DE COUPES BUDGÉTAIRES !

>> QUID DE LA PRÉCARITÉ DANS L'AGRICOLE PRIVÉ ?

LORS DU DERNIER CCM (COMITÉ CONSULTATIF MIXTE), la CGT agricole privé a interpellé le ministère sur le fait que ses agent-es ne pouvaient pas percevoir de prime de précarité.

Pourtant depuis le 1^{er} janvier 2021, cette prime est applicable à l'ensemble des personnes travaillant dans la fonction publique.

Malheureusement, les CCD de l'enseignement agricole privé ne doivent pas être membres de cette grande famille !

Pour le Ministère la réponse est simple :

« Une prime de fin de contrat est prévue par le décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020. L'article 7^{ter} de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 limite le champ des bénéficiaires de l'indemnité de fin de contrat aux agent-es auxquels s'appliquent des articles de cette même loi. Les contrats des enseignant-es contractuel-les de l'enseignement agricole privé sous contrat avec l'État n'étant pas fondés sur des dispositions de la loi de 1984, ils ne peuvent pas être concernés par l'indemnité de fin de contrat ».

Véritable problème juridique ? Nous pouvons en douter. En effet, il suffirait de rajouter cet article 7 sur les contrats de remplacement pour que les agent-es bénéficient de ce droit. En période d'inflation et de manque d'enseignant-es, alors que nos salaires ne sont pas à la hauteur, ne serait-il pas judicieux de proposer les mêmes « avantages » que pour l'ensemble des collègues ?



Barbara Chauveau

Barbara Chauveau
Bureau régional, élue ministre



>> MOUVEMENT DE L'EMPLOI SECOND DEGRÉ

Les commissions de l'emploi départementales du second degré se sont réunies pour vérifier les classifications.

La prochaine étape vous permettra de prendre connaissance des postes vacants et susceptibles d'être vacants et de vous positionner et ce

ENTRE LE 12 ET LE 22 AVRIL 2024.

> attention ces dates ont changé !

Si vous souhaitez que la CGT vous suive et vous conseille, contactez-nous :

academie.nantes@cgt-ep.org

ou philippe.legrand@cgt-ep.org / 06 11 99 80 62

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 80 55 34 25**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>